

SCA VALPRIM  
Chemin de Cazeaux  
47200 MARMANDE  
RCS : Agen N°D 399 366 145



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
du 8 juin 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois,  
Le 8 juin à 18 heures,

Les associés de la Société Coopérative Agricole VALPRIM, se sont réunis à la salle de fêtes de Moustier, le bourg, 47800 MOUSTIER sur convocation du Conseil d'Administration, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et quitus des administrateurs
- Affectation des résultats
- Approbation des conventions spéciales
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du 1/3 sortant du Conseil d'Administration
- Gestion du Programme Opérationnel
- Fixation de l'enveloppe prévue à l'article 30 des statuts et du budget formation administrateurs
- Pouvoirs

Monsieur Jean-Marc FEDULLO en sa qualité de président du Conseil d'administration préside l'Assemblée. Il constate que celle-ci a été régulièrement convoquée par lettre individuelle et par avis inséré dans le journal d'annonces légales « Sud Ouest ».

La Fédération Aquitaine de Révision, Commissaire aux Comptes titulaire représenté par M. LABRUSSE Cédric, a été convoqué à la présente Assemblée par lettre remise en main propre contre décharge.

Le Président fait procéder à la nomination des scrutateurs par l'Assemblée. Cette dernière nomme *Gerard Cescatti* et *Jacques Faurel* comme scrutateurs.

Il propose aux scrutateurs la désignation de *Danièle Narcon*, en tant que secrétaire de l'Assemblée, ce qui est accepté.

Le Président constate que, conformément à l'article 42 des statuts, le nombre d'associés coopérateurs présents ou représentés disposent au moins du tiers du total des voix des associés coopérateurs inscrits à la SCA VALPRIM. L'Assemblée peut donc délibérer valablement.

Le Président invite l'Assemblée à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président donne la parole à Madame Marie BARRABE-MANCEAU, Directrice, qui donne lecture du rapport d'activité.

Puis Monsieur LABRUSSE Cédric donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale passe ensuite à l'examen et au vote des différentes résolutions.

#### PREMIERE RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir lu le rapport du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice, comprenant le rapport d'activité et la présentation des comptes ainsi que le rapport annuel du Commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### DEUXIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### TROISIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice, l'Assemblée Générale constate que le bénéfice se décompose de la manière suivante :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Bénéfice issu des opérations avec les adhérents à hauteur de           | : 22 859.62 € |
| - Bénéfice issue des opérations avec les Tiers Non Associés à hauteur de | : 309.09 €    |
| Bénéfice total   | : 23 169.71 € |

- ✓ L'Assemblée Générale décide de doter la réserve indisponible à hauteur de 309.09 € pour les opérations faites avec les tiers non associés.
- ✓ L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat issues opérations faites avec les adhérents, soit 22 859.62 € en autres réserves.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### QUATRIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir lu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, tel que prévu par l'article 25 des statuts, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que leur application.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

*ce*      *af* *je*      *DOT*

#### CINQUIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée Générale constate que le capital souscrit s'élève au 31 décembre 2022 à la somme de 93 558 euros, divisé en 62 372 parts sociales de 1,50 € chacune, alors qu'il s'établissait à 91 804.50 euros au 31 décembre 2021. Cette augmentation est consécutive à des souscriptions nouvelles en 2022 pour 1 573.50 €.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### SIXIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

Les mandats d'administrateur de :

- \* L'EARL PESSOTTO représentée par Monsieur PESSOTTO Sébastien
- \* La SCEA COURTEBOTTE représentée par Monsieur CARRETEY Thierry
- \* La SCEA SERCLA représenté par Monsieur CESCATTI Eric
- \* L'EARL VAL DE SAYE représentée par Monsieur MENELGADO Christian

Viennent à expiration.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle pour 3 exercices le mandat de :

- \* L'EARL PESSOTTO représentée par Monsieur PESSOTTO Sébastien
- \* La SCEA COURTEBOTTE représentée par Monsieur CARRETEY Thierry
- \* La SCEA SERCLA représenté par Monsieur CESCATTI Eric
- \* L'EARL VAL DE SAYE représentée par Monsieur MENELGADO Christian

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### SEPTIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale décide de déléguer expressément compétence au Conseil d'Administration pour décider des modalités de gestion des programmes opérationnels pour l'année 2023 et les années à venir.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### HUITIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

En application de l'article 30 des statuts, le plafond de l'indemnité compensatrice du temps consacré par les administrateurs de la coopérative est fixé à 18 000 EUROS pour l'exercice en cours.

Il est également alloué un budget de 11 000 EUROS pour la formation des administrateurs.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

NEUVIEME RESOLUTION

\*\*\*\*\*

Tous pouvoirs sont donnés à M. Jean-Marc FEDULLO, Président, pour effectuer ou faire effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucun associé coopérateur ne demandant la parole, le Président déclare l'Assemblée Générale close et lève la séance à 19 heures 30.

Le Président

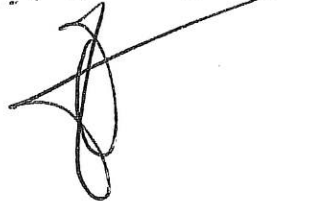


Les scrutateurs

LESCLAPPIER GERARD



J. FAURE



Le secrétaire



gc DF D07

N° de Dossier : 005145

En Euro

033

Cerfrance Lot et Garonne 280, Rue de Péchabout BP 10174 47000 AGEN



**COOP VALPRIM**

COMPLEXE AGRICOLE

47200 MARMANDE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

**2050**

**Réel Normal BIC**

**Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC**

**Formulaire millésime 2023**

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
4700201	301802		EM	111
N° Siret		39936614500015		

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
COOP VALPRIM COMPLEXE AGRICOLE 47200 MARMANDE					
SIRET 3 9 9 3 6 6 1 4 5 0 0 0 1 5			Mél : m.barrabe@rougeline.com		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées Autre transformation et conservation de Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal Déficit

Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies  
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs  
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies  
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)**

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre  
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée  
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre  
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé Dynamics NAV

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Cerfrance Lot et Garonne 280, Rue de Péchabou BP 10174 47000 AGEN Tél : 0553779000 Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 18/05/23 Lieu : Marmande

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné Qualité et nom du signataire : Directrice Mme Marie MANCEAU BARRABE

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :



Désignation de l'entreprise : <u>COOP VALPRIM</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>COMPLEXE AGRICOLE 47200 MARMANDE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>39936614500015</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	46 335		
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO	961		
	Constructions	AP	AQ	3 234 878		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 779 714		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	194 003		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY	84 825		
	TOTAL (II)		BJ	BK	6 309 441	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	53 550		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	24 682		
	Prêts	BF	BG	459 473		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	3 828 049	
	AC TIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
			En cours de production de biens	BN	BO	
			En cours de production de services	BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU	37 554	
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	16 090	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	16 800	
		Autres créances (3)	BZ	CA	85 033	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	3 149 237		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	10 037		
	TOTAL (III)	CJ	CK	139 387		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	6 448 828		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		COOP VALPRIM		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 85 254 ..... )	DA			93 558
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			192 261
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			26 228
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			2 492 783
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG			1 609 184
	Report à nouveau	DH			110 000
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			23 170
	Subventions d'investissement	DJ			107 882
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			226 581
	Provisions pour charges	DQ			31 528
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		258 109
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			2 556 739
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			63 169
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			1 937 427
	Dettes fiscales et sociales	DY			285 022
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			79 927	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC		4 922 284
	Ecarts de conversion passif *	<b>TOTAL (V)</b>	ED		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		9 835 459
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			2 783 644	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : COOP VALPRIM		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	44 106 086	FB		FC	44 106 086	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	2 041 930	FH		FI	2 041 930
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	46 148 016	FK		FL	46 148 016	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	39 336	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	793 662	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	4 280	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	41 039 861	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	-62 106	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 806 490	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	57 570	
	Salaires et traitements *					FY	1 411 073	
	Charges sociales (10)					FZ	438 887	
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	434 590
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	122 587
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 675 719	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF	46 924 670
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	60 624
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 704	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>							GP	8 704
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	10 300	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	36 089	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>							GU	46 389
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	-37 685
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	22 939

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>COOP VALPRIM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		230
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		230
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>		230	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>			
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		46 994 228	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		46 971 059	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		23 170	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2)	{	produits de locations immobilières	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	
(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	
		- Crédit-bail immobilier	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		
(9)	Dont transfert de charges		663 674
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS )	A5
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives A6
	dont cotisations facultatives Madelin		A7
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		COOP VALPRIM						Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
INCORP.		TOTAL I				CZ	D8	D9				
		TOTAL II				KD	KE	KF				
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I				CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD	54 301	KE	KF		
	Terrains						KG	39 930	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9				KJ	668 184	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1				KM		KN	KO		
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[ Dont Composants M2				KP	4 933 506	KQ	KR 11 991		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3				KS	3 116 246	KT	KU 24 719		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW	KX	
		Matériel de transport *						KY	139 172	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	79 060	LC	LD 3 879	
		Emballages récupérables et divers *						LE	13 132	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes						LK	35 800	LL	LM 49 025		
	TOTAL III						LN	9 025 030	LO	LP 89 613		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M	8T		
	Autres participations						8U	483 807	8V	8W 585		
	Autres titres immobilisés						IP	38 721	IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	360 310	IU	IV 253 913		
	TOTAL IV						LQ	882 837	LR	LS 254 498		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	9 962 169	ØH	ØJ 344 111			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virements de poste à poste 1		3		4		
						2						
INCORP.		TOTAL I				IN	CØ	DØ	D7			
		TOTAL II				IO	LV	LW	IX 54 301			
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY	39 930	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	668 184	MC	
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS	MG	MH	4 945 497	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	MJ	MK	3 140 965	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers						IU	MM	MN		MO
		Matériel de transport						IV	MP	MQ	139 172	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique						IW	MS	MT	82 940	MU
		Emballages récupérables et divers *						IX	MV	MW	13 132	MX
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA		NB	
Avances et acomptes						NC	ND	NE	84 825	NF		
TOTAL III						IY	NG	NH	9 114 643	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations						IØ	ØX	ØY	484 392	ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1	2B	2C	24 682	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	2E	2F	459 473	2G	
	TOTAL IV						I3	NJ	NK	968 546	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	ØK	ØL	10 137 490	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : COOP VALPRIM						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le   31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....				-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....				=		
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.						
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.						
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	39 478	PF	6 857	PG		PH	46 335		
<b>TOTAL I</b>		RK	39 478	RM	6 857	RN		RO	46 335		
Terrains		PI	961	PJ		PK		PL	961		
Constructions	Sur sol propre	PM	637 071	PN	4 104	PO		PQ	641 175		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2 329 182	PW	264 521	PX		PY	2 593 703		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 641 182	QA	138 532	QB		QC	2 779 714		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	90 122	QI	14 985	QJ		QK	105 107		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	70 173	QM	5 592	QN		QO	75 765		
	Emballages récupérables et divers	QP	13 132	QR		QS		QT	13 132		
<b>TOTAL II</b>		QU	5 781 823	QV	427 733	QW		QX	6 209 556		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	5 821 301	ØP	434 590	ØQ		ØR	6 255 891		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM				NO			
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>COOP VALPRIM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *							
		1	2	3	4				
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU					
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	285 212	5W	27 103	5Y	258 109		
<b>TOTAL II</b>	5Z	285 212	TV	27 103	TX	258 109			
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	43 250	9V	10 300	9W	53 550	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	37 438	6P	37 554	6R	37 438	6S	37 554
	Sur comptes clients	6T	16 800	6U		6V		6W	16 800
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	65 447	6Y	85 033	6Z	65 447	7A	85 033
<b>TOTAL III</b>	7B	162 935	TY	132 887	TZ	102 885	UA	192 937	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	448 147	UB	132 887	UC	129 988	UD	451 046	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		UE	122 587	UF	129 988			
			UG	10 300	UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : COOP VALPRIM				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	459 473	UR		US	459 473			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	540 556		540 556					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	74 409		74 409				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	2 750		2 750				
		Divers		VP	1 883 494		1 883 494				
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	208 482		208 482						
Charges constatées d'avance		VS	10 037		10 037						
<b>TOTAUX</b>				VT	3 179 202	VU	2 719 729	VV	459 473		
RENVUIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	253 913							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	154 750							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 556 739		418 099		1 192 863		945 776	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	57 529		57 529						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 937 427		1 937 427						
Personnel et comptes rattachés		8C	92 347		92 347						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	128 718		128 718						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	60 684		60 684					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 273		3 273					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 640		5 640						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	79 927		79 927						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>				VY	4 922 284	VZ	2 783 644		1 192 863		945 776
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	462 204	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : <b>COOP VALPRIM</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31/12/2022</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	23 170	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG	595	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX		
	Amendes et pénalités	WJ		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)				I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				<b>TOTAL I</b>	<b>23 765</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						
Régimes particuliers / impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WT
		- imposées au taux de 0 %				WU
		- imposées au taux de 19 %				WV
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WH
		- imputées sur les déficits antérieurs				WP
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %				WW		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WB		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY		
Majoration d'amortissement*				XD		
Mesures d'incitation à l'investissement	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	KO	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5
			S.I.L.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2		
				<b>TOTAL II</b>	<b>23 456</b>	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )		XI	309	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	309	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) <b>o</b> <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN	0	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		COOP VALPRIM		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	118 864
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	309
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	118 555
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	118 555
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	129 309
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>COOP VALPRIM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	223 234		Dividendes		ZE	113 234			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	<b>TOTAL I</b>	OF	223 234		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZG		110 000			
				<b>TOTAL II</b>	ZH		223 234				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	793 188			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	244 654		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	35 959			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	120 860			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	82 337		ST	611 830		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ
IMPOTS ET TAXES	- CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	57 570		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	3 865 186			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	5 282 402			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022 )						OB	1 385 433			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro de centre agréé *	XP						ZR			
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA						JK	Plus-values à 15 %	JL	Plus-values à 0 %
								JM	Plus-values à 19 %	JC	Imputations
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD						JN	Plus-values à 15 %	JO	Plus-values à 0 %
								JP	Plus-values à 19 %	JF	Imputations
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>COOP VALPRIM</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>				<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(A)	(B)			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					avec une ventilation par taux			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.



Désignation de l'entreprise : COOP VALPRIMNéant  \*

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus  
du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à  
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>COOP VALPRIM</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS §5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : COOP VALPRIM		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : .....01/01/2022.....		et clos le : .....31/12/2022.....	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	48
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	46 148 016
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	46 148 016
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	4 280
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	39 336
Variation positive des stocks		OD	62 106
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	105 722
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	41 277 917
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 323 779
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 675 719
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	44 277 415
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + total 2 - total 3)</b>	
		OG	1 976 323
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	1 976 323
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	46 148 016	Effectifs au sens de la CVAE * <input type="text" value="48"/>
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

3 9 9 3 6 6 1 4 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

COOP VALPRIM

ADRESSE (voie)

COMPLEXE AGRICOLE

CODE POSTAL

47200

VILLE

MARMANDE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

**18** **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET : 3 9 9 3 6 6 1 4 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COOP VALPRIM

ADRESSE (voie) COMPLEXE AGRICOLE

CODE POSTAL 47200 VILLE MARMANDE

**NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE** P5

Forme juridique SAS Dénomination SAS ROUGELINE

N° SIREN (si société établie en France) 434270948 % de détention 18,00

Adresse : N° Voie Chemin de Cazeaux

Code Postal 47200 Commune MARMANDE Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SILVER MB

N° SIREN (si société établie en France) 449166362 % de détention 17,00

Adresse : N° Voie Chemin de Cazeaux

Code Postal 47200 Commune marmande Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise COOP VALPRIM  
Numéro siret 39936614500015

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

<b>RÉINTÉGRATIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne WQ)</u>	
	<b>TOTAL</b>	

<b>DÉDUCTIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne XG)</u>	
Résultat Coopérative exonéré IS		23 456
	<b>TOTAL</b>	23 456



AREVCO



**SCA VALPRIM**

Chemin de Cazeaux  
47200 Marmande

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022





## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la coopérative,

### Opinion

En exécution de la mission qui a été confiée par votre assemblée générale à la **Fédération AREVCO**, organisme de révision agréé par le Ministère de l'Agriculture en application de l'article L 527-I du code rural et de la pêche maritime, Monsieur Cédric Labrusse, commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux, agissant en son sein et en son nom, a effectué l'audit des comptes annuels de la coopérative relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la coopérative à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Nos contrôles ont porté sur la mise en œuvre de procédures d'audit telles que la revue analytique des charges et des produits, la cohérence des flux matières ainsi que le contrôle des écritures relatives au Programme Opérationnel et des diverses provisions comptabilisées ou reprises.

Sur la base de ces éléments et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre coopérative, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que leur correcte application et validé la pertinence des informations données dans l'annexe notamment concernant les provisions pour risques et charges pages 15 et 16.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration aux associés et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

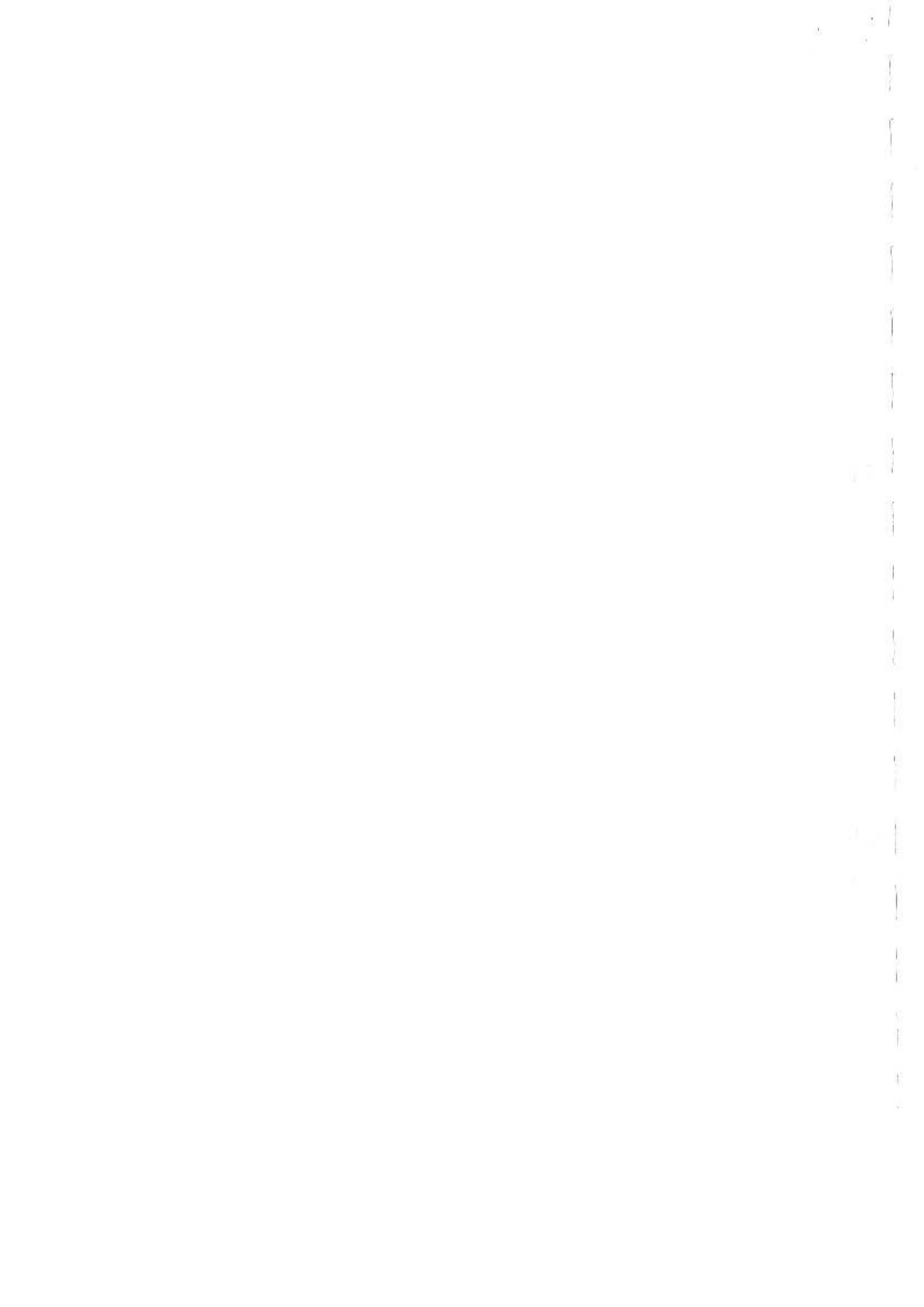
### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la coopérative ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.





Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre coopérative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pessac, le 23 mai 2023

**Pour la Fédération AREVCO**

**M. Cédric Labrusse**

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale  
des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Grande Aquitaine*



# ANNEXES



## BILAN ACTIF

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

### ACTIF

	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions (à déduire)	Net	Net
<b>Capital souscrit non exigé (I)</b>				
<b>Frais d'établissement (II)</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	54 300,75	46 335,17	7 965,58	14 822,72
Indemnités de non-rétablissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	39 930,47	961,20	38 969,27	38 969,27
Constructions	5 613 680,29	3 234 877,54	2 378 802,75	2 635 436,50
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	3 140 964,99	2 779 714,16	361 250,83	475 064,31
Autres immobilisations corporelles	235 242,89	194 003,00	41 239,89	57 936,97
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	84 824,60		84 824,60	35 800,00
Immobilisations financières (1)				
Participations à des organismes coopératifs agricoles	14 408,67		14 408,67	14 288,67
Autres participations	469 983,02	53 550,00	416 433,02	426 268,03
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	24 681,74		24 681,74	38 721,19
Prêts	459 473,00		459 473,00	360 309,60
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)</b>	<b>10 137 490,42</b>	<b>6 309 441,07</b>	<b>3 828 049,35</b>	<b>4 097 617,26</b>
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				162 195,76
Matières consommables et emballages				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits finis				
Marchandises	261 739,77	37 554,06	224 185,71	
Créances (2)				
Avances et acomptes versés sur commandes et apports	16 089,60		16 089,60	669,93
Créances Associés Coopérateurs et comptes rattachés	41 550,92	16 800,00	24 750,92	-1 133,76
Créances Clients et comptes rattachés	499 005,42		499 005,42	606 883,90
Autres créances	2 169 135,77	85 032,73	2 084 103,04	2 277 455,91
Charges constatées d'avance	10 037,26		10 037,26	8 193,48
Valeurs mobilières de placement				154 632,42
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 149 237,26		3 149 237,26	2 881 220,51
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>6 146 796,00</b>	<b>139 386,79</b>	<b>6 007 409,21</b>	<b>6 090 118,15</b>
Frais d'émission d'emprunt (V)				
Prime de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)</b>	<b>16 284 286,42</b>	<b>6 448 827,86</b>	<b>9 835 458,56</b>	<b>10 187 735,41</b>

(1) dont à moins d'un an

(2) dont à plus d'un an

# BILAN PASSIF

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
Capital social	93 558,00	91 984,50
Droits d'entrée		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	192 260,83	192 260,83
Réserves indisponibles :		
- provenant des subventions	2 052 278,96	2 052 278,96
- provenant des opérations avec les tiers non associés	40 529,67	40 454,47
- provenant des dévaluations	196 794,07	196 794,07
Réserves statutaires ou contractuelles	26 227,90	26 227,90
Réserves réglementées	203 179,97	203 179,97
Autres réserves	1 609 184,47	1 496 025,44
Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales		
Report pour ristournes éventuelles	110 000,00	
Report à nouveau débiteur		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	23 169,71	223 234,23
Subventions d'investissement à étaler	107 882,20	124 211,63
Provisions réglementées		
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>4 655 065,78</b>	<b>4 646 652,00</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)</b>		
Provisions pour risques	226 581,00	242 248,00
Provisions pour charges	31 528,02	42 964,02
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>	<b>258 109,02</b>	<b>285 212,02</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes coopératifs	100,00	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 556 738,58	3 019 540,42
Emprunts et dettes financières diverses (2)	63 068,95	63 181,45
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes associés coopérateurs et comptes rattachés	1 548 679,52	1 502 834,22
Caisse de péréquation, de compensation et autres caisses	60 000,00	60 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	388 747,44	295 485,05
Dettes fiscales et sociales	285 022,33	296 085,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 926,94	18 744,86
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DES DETTES (III)</b>	<b>4 922 283,76</b>	<b>5 255 871,39</b>
Ecarts de conversion Passif (IV)		
<b>TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)</b>	<b>9 835 458,56</b>	<b>10 187 735,41</b>
(1) dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 138 639,31	2 555 795,39
dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 783 644,45	2 700 076,00
(2) dont emprunts participatifs		

**Certifié conforme  
 aux écritures  
 Le Commissaire aux Comptes**

# COMPTE DE RÉSULTAT

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation		
Ventes et cessions de marchandises	44 106 085,67	42 497 009,98
Production vendue et cédée		
Fournitures de services	1 488 756,22	1 350 867,50
Produits des activités annexes	553 173,85	455 339,57
<b>Montant net du Chiffre d'Affaires</b>	<b>46 148 015,74</b>	<b>44 303 217,05</b>
- Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	39 336,19	44 192,62
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	129 988,09	225 415,00
Transferts de charges	663 673,79	728 671,98
Autres produits	4 280,15	4 930,40
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>46 985 293,96</b>	<b>45 306 427,05</b>
Charges d'exploitation		
Apports et achats de marchandises	41 039 860,51	39 136 554,77
Variation de stock de marchandises	-62 106,01	
Apports et achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		-192,04
Autres achats et charges externes (1)	1 806 489,76	1 828 428,47
Impôts, taxes et versements assimilés	57 569,69	60 559,79
Salaires	1 424 408,06	1 337 126,94
Charges sociales	425 552,48	415 579,37
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	434 589,82	437 200,57
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	122 586,79	102 885,09
- Dotations aux provisions		
Autres charges	1 675 718,77	1 728 394,10
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>46 924 669,87</b>	<b>45 046 537,06</b>



**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis suivant les principes résultant de la réglementation et suivant les normes et méthodes du Plan Comptable des coopératives agricoles défini par le règlement ANC 2021-01.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

**Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 30 ans
- Installations techniques	5 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	1 à 15 ans
- Matériels et outillages	1 à 15 ans
- Logiciels	3-5 ans
- Aménagements de terrain	10 ans
- Matériel de transport	4 à 10 ans

- |                      |            |
|----------------------|------------|
| - Matériel de bureau | 3 à 10 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

### PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Reclassement des stocks d'emballages en Stock de marchandises au lieu de stock de fournitures. La variation est aussi reclassée en variation stock de marchandises. La provision est re classée en provision sur stock de marchandises.

Une provision sur stock d'emballage a été constituée à hauteur de 37 554€ pour constater la dépréciation d'emballages devenus obsolètes.

La provision de 2021 37 438€ a été reprise en totalité.

### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### PORTEFEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les comptes à terme de 150 000€ à l'ouverture de l'exercice ont été réalisés en totalité et non renouvelés

# ETAT DES IMMOBILISATIONS

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des	Augmentations	
			Immob. début d'exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	54 301		
CORPORELLES	Terrains		39 930		
		Sur sol propre	668 184		
	Constructions				
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	4 933 506		11 991
	Installations techniques, matériel & outillage Industriels		3 116 246		24 719
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles				
		Matériel de transport	139 172		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	79 060		3 879
	Emballages récupérables & divers	13 132			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes		35 800		49 025
	<b>TOTAL</b>		9 025 030		89 613
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		483 807		585
	Autres titres immobilisés		38 721		
	Prêts et autres immobilisations financières		360 310		253 913
	<b>TOTAL</b>		882 837		254 498
<b>TOTAL GENERAL</b>			9 962 169		344 111

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORA	Frais d'établissement & développ.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>			54 301	
CORPORELLES	Terrains				39 930	
		Sur sol propre			668 184	
	Constructions					
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			4 945 497	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				3 140 965	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles					
		Matériel de transport			139 172	
		Mat. bureau, inform., mobilier			82 940	
	Emb. récupérables & divers			13 132		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes			84 825		
	<b>TOTAL</b>			9 114 643		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				484 392	
	Autres titres immobilisés			14 039	24 682	
	Prêts & autres immob. financières			154 750	459 473	
	<b>TOTAL</b>			168 789	968 546	
<b>TOTAL GENERAL</b>				168 789	10 137 490	

# ETAT DES AMORTISSEMENTS

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	39 478	6 857		46 335
<b>TOTAL</b>	<b>39 478</b>	<b>6 857</b>		<b>46 335</b>
Terrains	961			961
Constructions	637 071	4 104		641 175
Sur sol propre		4 104		
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	2 329 182	264 521		2 593 703
Inst. techniques matériel et outill. industriels	2 641 182	138 532		2 779 714
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	90 122	14 985		105 107
Mat. bureau et informatiq., mob.	70 173	5 592		75 765
Emballages récupérables divers	13 132			13 132
<b>TOTAL</b>	<b>5 781 823</b>	<b>427 733</b>		<b>6 209 556</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 821 301</b>	<b>434 590</b>		<b>6 255 891</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amortis fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
C. construct.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gates, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages roc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

La provision pour risque sur aides liées au Programme opérationnel est conservée.  
Elle s'élève à 160 000€ au 31/12/2022.

D'autre part, la provision, constituée en compensation des loyers à venir suite à la cession des bâtiments du siège, a été reprise pour 15 667€ (Montant identique aux exercices précédents qui ne tient pas compte de l'augmentation des loyers réglés en 2022 à la SCI La Ruhe).  
La provision s'élève à 66 581€ au 31/12/2022

La provision pour indemnité de départ à la retraite a été reprise pour 11 436€. Elle s'élève à 31 528€ au 31/12/2022.

Le montant total des provisions pour risques et charges s'élève à 258 102€ au 31/12/2022.

**PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS**

**PROVISION SUR TITRES DE PARTICIPATION :**

Titres AGRIABRI : Une provision complémentaire de 10 300€ a été constituée compte tenu de la situation des capitaux propres de cette société à la clôture 31/03/2022. Le total de la provision s'élève à 53 550€

**PROVISIONS SUR CREANCES :**

La provision pour écart de réalisation concernant le programme opérationnel 2021 a été reprise en totalité pour 65 447€.

Programme opérationnel, subvention à recevoir 2022 : Ecart de réalisation sur total maximum constaté pour 85 033€ enregistré dans le compte 494

EARL de Bwana : La provision de 16 800€ est maintenue. Elle est comptabilisée dans le compte 4953.

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

### TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grds réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	285 212		27 103	258 109	
<b>TOTAL</b>		<b>285 212</b>		<b>27 103</b>	<b>258 109</b>
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation	43 250	10 300		53 550
	- autres immob. financières				
	Sur stocks et en cours	37 438	37 554	37 438	37 554
Sur comptes clients	16 800			16 800	
Autres provisions pour dépréciation	65 447	85 033	65 447	85 033	
<b>TOTAL</b>		<b>162 935</b>	<b>132 887</b>	<b>102 885</b>	<b>192 937</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>448 147</b>	<b>132 887</b>	<b>129 988</b>	<b>451 046</b>
Dont provisions pour pertes à terminalison					
	- d'exploitation		122 587	129 988	
Dont dotations & reprises					
	- financières		10 300		
	- exceptionnelles				
<b>Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée</b>					

## CRÉDIT-BAIL

**005145 - COOP VALPRIM**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
SICA MARAÎCHERE BORDELAISE - 44 rue du 19 Mars 1962 3	90 276	236 117	10,30	39 013
SAS ROUGELINE - CHEMIN DE CAZEAUX 47200 MARMANDE -	1 226 585	1 824 720	18,00	318 873
SILVER MB - MIN Bat 1 47000 AGEN - 44916636200029	1 000	-1 624 765	17,00	-71 093
SCI La RUCHE - Chemin de Cazeaux 47200 MARMANDE - 80	1 000	-107 201	30,00	-14 320
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (c) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (f) (8)	Nette	Préc et avances consentis par la société et non encore remboursés (g) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (f)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (h) (18)	Résultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (f) (19)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (f)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
<b>1. Filiales</b> (+ 50% du capital détenu par la société)										
<b>2. Participations</b> (10 à 50% du capital détenu par la société)										
SICA MARAICHIERE BORDELAISE - 44 rue du 19 Mars 1962 33320 EYSINES - 4642025890022	90 276	197 104	10,30	9 284	9 284			560 470	39 013	
SAS ROUGELINE - CHEMIN DE CAZEUX 47200 MARYVANDE - 43427094800012	1 228 595	1 416 118	18,70	328 749	328 749			191 224 061	318 873	
SILVER MA - MIN Bat 1 47000 AGEN - 44916536200029	1 000	-2 593 570	17,00	3 041	3 041			377 466	-71 093	
SIC La RUC-E - Chemin de Cazeux 47200 MARYVANDE - 80196411500019	1 000	-92 880	30,00	300	300			105 545	-14 320	

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN), (2) Dont la valeur d'avantage excède un certain pourcentage (déterminé par le règlement) du capital de la société admettant à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (g 3) en distinguant (8) filiales françaises (ensemble) et (9) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § 4 sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la part détenue entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'émission.

(7) En euros lorsque l'entité utilise pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(10) Si il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	459 473		459 473
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	540 556	540 556	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres	74 409	74 409	
	coll. publiques	2 750	2 750	
	Divers	1 883 494	1 883 494	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	208 482	208 482	
Charges constatées d'avance	10 037	10 037		
<b>TOTAUX</b>		<b>3 179 202</b>	<b>2 719 729</b>	<b>459 473</b>
REVOIS	(1) Montant			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice	253 913		
	des			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	154 750			
Créances associés coopérateurs et comptes rattachés	41 551	41 551		

## ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		341 373
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
<b>Total des immobilisations</b>		<b>341 373</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		359 958
Autres créances		183 151
Capital souscrit appelé, non versé		
<b>Total des créances</b>		<b>543 109</b>
Disponibilités		
<b>Total des disponibilités</b>		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		128 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total des dettes</b>		<b>128 412</b>

## COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		10 037
Financières		
Exceptionnelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>10 037</b>

### PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	170 032
Autres créances	18 144
Disponibilités	
	<b>TOTAL</b>
	<b>188 176</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2022	Capital Apports		Capital appros et services		TOTAL	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Début Exercice	48315	72472,5	13008	19512	61323	91984,5
Souscription	808	1212	241	361,5	1049	1573,5
Remboursement						
Fin d'exercice	49123	73684,5	13249	19873,5	62372	93558

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

### TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		223 234
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
	<b>TOTAL DES ORIGINES</b>	<b>223 234</b>
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	113 234
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		110 000
	<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>223 234</b>

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

### TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	91 985	1 574		93 558
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	192 261			192 261
Réserves indisponibles	2 289 528	75		2 289 603
Réserves statutaires ou contractuelles	26 228			26 228
Réserves réglementées	203 180			203 180
Autres réserves	1 496 025	113 159		1 609 184
Écart d'équivalence				
Report à nouveau		110 000		110 000
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>223 234</b>	<b>23 170</b>	<b>223 234</b>	<b>23 170</b>
Subventions d'investissement	124 212	45 681	62 011	107 882
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>4 646 652</b>	<b>293 659</b>	<b>285 245</b>	<b>4 655 066</b>

## ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

005145 - COOP VALPRIM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
et de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine	2 556 739	418 099	1 192 863	945 776
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)(4)	57 529	57 529		
Fournisseurs & comptes rattachés (3)	1 937 427	1 937 427		
Personnel & comptes rattachés	92 347	92 347		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	128 718	128 718		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	60 684	60 684		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 273	3 273		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	5 640	5 640		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	79 927	79 927		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>4 922 284</b>	<b>2 783 644</b>	<b>1 192 863</b>	<b>945 776</b>
<b>Renvois</b> (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	462 204			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				
(3) Dettes associés coopérateurs & cpts ratt.	1 548 680	1 548 680		
(4) Emprunts et dettes coopératifs	57 529	57 529		

## COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

**005145 - COOP VALPRIM**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	943
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 708
Dettes fiscales et sociales	129 904
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>492 555</b>



## HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

**005145 - COOP VALPRIM**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

### MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes            Individuels et consolidés :</b>		
Contrôle légal des comptes	11 300	11 000
Prestations de service	2 100	1 450
<b>TOTAL</b>	<b>13 400</b>	<b>12 450</b>

**RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

Rémunérations des administrateurs :

- Montant alloué : 18 000€
- Montant versé : 12 400€

**LES EFFECTIFS**

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Personnel salarié :</b>	<b>48,00</b>	<b>48,00</b>
Ingénieurs et cadres	8,00	8,00
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens	11,00	11,00
Ouvriers	28,00	28,00
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

# CHIFFRE D'AFFAIRES ET VENTILATION DE L'IMPÔT

**005145 - COOP VALPRIM**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Collecte - Vente	42 097 030		42 097 030
Service	2 041 930		2 041 930
Approvisionnement	2 009 055		2 009 055
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 148 015</b>		<b>46 148 015</b>

### Réserve indisponible subvention d'investissement

Ce compte s'élève à 2 052 278 € au 31/12/2022, inchangé par rapport à 2020.

### Réserve indisponible Résultat tiers non adhérent

Le montant de cette réserve s'élève à 40 529€ : Augmentation de 75€ correspondant à l'affectation du résultat tiers non adhérents de 2021.

### Programme opérationnel

Les opérations relatives au fond opérationnel 2022 ont été comptabilisées de la façon suivante :

La SCA VALPRIM est reconnue organisation de producteurs sous le numéro 47FL2152 .

Le plan opérationnel 2022 d'un montant de 3 584 901€ pour la coopérative correspond à des dépenses de réalisation.

Il n'a pas été appelé de contribution auprès des producteurs. La coopérative a contribué au programme opérationnel sur sa marge à hauteur de 1 701 407€

Les éléments de ce dossier se traduisent dans les comptes de la façon suivante :

- Contributions VALPRIM au crédit du compte "Fonds opérationnel actions 2022" pour 1 701 407€ par le débit du compte de charge "Contribution PO sur fonds propres"
- Aide à recevoir au débit du compte "Fond opérationnel aide à recevoir" pour 1 798 461€ par le crédit du compte "Fond opérationnel Actions 2022"
- Les charges d'exploitation incluses dans le Plan opérationnel ont été reprises par transfert de charges en débitant le compte Fond opérationnel Actions 2022 de 660 264€.
- Le paiement des actions réalisées chez les producteurs a été débité du compte Fond opérationnel Actions 2022 pour un montant total de 2 924 637€.
- Un écart de réalisation sur total maximum est constaté pour 85 033€. Celui-ci a fait l'objet d'une provision pour le même montant.

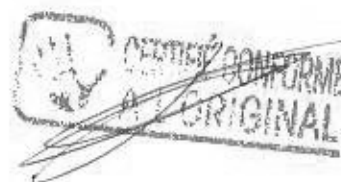
### Caisse de péréquation :

Un complément de prix a été comptabilisé en caisse de Péréquation pour la somme de 60 000€ en 2016.

Montant inchangé au 31/12/2021.



AREVCO



**SCA VALPRIM**

Chemin de Cazeaux  
47200 Marmande

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2022



## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la coopérative,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre coopérative, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

---

#### ***Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

---

#### ***Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.





**Avec la SAS ROUGELINE**

*(Administrateur concerné : M. Jean-Marc Fedullo, administrateur de la SAS ROUGELINE et Président de la SCA VALPRIM)*

*1<sup>ère</sup> convention : convention de refacturation par la SCA VALPRIM à la SAS ROUGELINE de frais généraux et de salaires sur la base du prix de revient :*

Frais généraux & salaires : 48 795.48 € HT

*2<sup>ème</sup> convention : convention de refacturation par la SAS ROUGELINE à la SCA VALPRIM de frais généraux :*

Frais généraux : 18 551.71 € HT

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-I du code de commerce.

Fait à Pessac, le 23 mai 2023

**Pour la Fédération AREVCO**

**M. Cédric Labrusse**

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale  
des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Grande Aquitaine*





## Rapport du conseil d'administration aux associés

### Sommaire

<i>Partie 1 : La situation de la coopérative et son activité au cours de l'exercice écoulé</i>	<u>2</u>
1. Les activités au cours de l'exercice	<u>2</u>
2. Les résultats de la coopérative au cours de l'exercice	<u>4</u>
3. Les activités de recherche et développement	<u>5</u>
<i>Partie 2 : Information sur les filiales par branche d'activité</i>	<u>6</u>
<i>Partie 3 : Les indemnités compensatrices du temps passé par chaque administrateur à l'administration de la coopérative</i>	<u>6</u>
<i>Partie 4 : La révision coopérative</i>	<u>8</u>
<i>Partie 5 : Les délais de paiement</i>	<u>8</u>
<i>Partie 6 : Gouvernement d'entreprise</i>	<u>9</u>

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts, pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de la SCA VALPRIM au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que des perspectives d'avenir de la coopérative et pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice, qui sont joints au présent rapport.

Les convocations ont été effectuées dans les conditions prévues par la loi et les documents sociaux à tenir à votre disposition l'ont été à partir du 15<sup>ème</sup> jour précédant l'assemblée générale.

## **Partie 1 : La situation de la coopérative et son activité au cours de l'exercice écoulé**

### **1. Les activités au cours de l'exercice**

Pendant l'exercice 2022, la SCA VALPRIM a effectué les opérations retracées ci-dessous.

Les activités de la coopérative sont les suivantes :

- les opérations de production, stockage, collecte, conditionnement, conservations et vente en ce qui concerne les produits suivants : fruits et légumes
- l'approvisionnement de ses seuls associés coopérateurs, des produits, équipements, instruments nécessaires à leurs exploitations

#### **• Evolution de l'activité et du chiffre d'affaires**

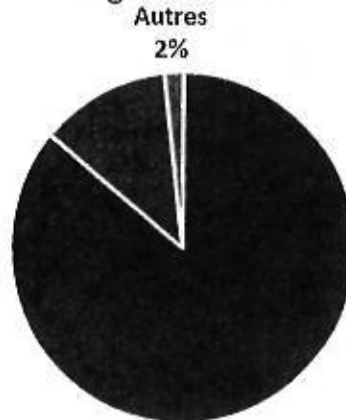
<p><b>Volumes : 21 403 tonnes</b> contre 22 103 tonnes en 2021 <b>Chiffre d'affaires : 46 148 015 €</b> contre 44 303 217 € en 2021</p>
---

Les volumes de fruits et légumes collectés ont baissé de 3% par rapport à la campagne précédente, avec 21 403 tonnes.

Pourtant, les prévisionnels campagne prévoyaient pour la campagne 2022 une hausse de 5% de volumes par rapport à 2021 grâce à la construction, fin 2021, de quelques nouveaux outils qui entraînent en production (+2.1 ha de serre). Malheureusement, plusieurs vagues successives de chaleur sur l'été 2022 ont entraîné des pertes significatives de rendement en production de tomate. Les rendements des productions de fraises ont également été inférieurs aux prévisionnels établis et à ceux de l'année précédente.

Malgré cela, le chiffre d'affaires de la coopérative Valprim a progressé de 4% sur l'exercice 2022 en comparaison à l'exercice précédent. Il s'est élevé sur l'exercice 2022 à 46 148 015 €. Cette évolution se justifie principalement par un prix moyen de vente supérieur aux années précédentes.

## Répartition du Chiffre d'Affaires Fruits et Légumes 2022



La tomate demeure le 1<sup>er</sup> produit de la coopérative en valeur, puisqu'il représente 86% du C.A. fruits et légumes. La fraise représente 12% du C.A. fruits et légumes. Les autres produits ne représentent quant à eux que 2%, en cumulé. Ce sont des poivrons, concombres, pommes, aubergines, kiwis, salades.

- **Conjoncture de notre secteur d'activité**

La conjoncture économique de notre secteur d'activité a été caractérisée en 2022 par une forte hausse des coûts de production : ceux de l'énergie, mais également de tous les intrants, tant en production que pour la coopérative (emballages, engrais, plants, ...). Heureusement, les résultats commerciaux sont plutôt positifs.

En effet, malgré les baisses de volumes, la valeur rétribuée aux adhérents a augmenté de 8% en tomates, du fait de prix moyens significativement supérieurs à ceux de l'année précédente. C'est notamment le cas sur les segments « lourds », tel que le segment « grappe » et en « charnue ». Sur les segments « cerises » et « allongées cœur et côtelées couleur », le marché a réussi à conserver la stabilité par rapport à 2021. En fraise, la baisse de volumes de 7% s'est accompagnée d'une baisse de valeur de 12% par rapport à l'année 2021. Pour autant, les prix restent supérieurs aux moyennes des 3 dernières années.

	Variation par rapport à 2021	
	En volume	En C.A.
<b>Tomate</b>		
Grappe Ronde Rouge	-16%	4%
Ronde/Allongée Rouge	-18%	-16%
Charnue Rouge	15%	27%
Autres Grappes	53%	39%
Cerise Rouge	1%	4%
Autres Cerises	27%	28%
Cocktail Rouge	-1%	-6%
Kumato	-17%	-19%
Allongées cœur et côtelées couleur	18%	15%
<b>TOTAL</b>	<b>-3%</b>	<b>8%</b>

	Variation par rapport à 2021	
	En volume	En C.A.
<b>Fraise</b>		
Gariguette	-3%	-9%
Ciflorette	-47%	-51%
Charlotte + Mara	50%	46%
Clery + Rondes	-11%	-18%
<b>TOTAL</b>	<b>-7%</b>	<b>-12%</b>

L'évolution des prix de marché a été la suivante par rapport à 2021 :

	Prix moyens payés aux associés-coopérateurs en €/kg		
	PU Payé 2022	PU Payé 2021	Variations en %
a- Grappe Ronde Rouge	1.25	1.00	25%
b- Ronde/Allongée Rouge	1.18	0.97	21%
c- Charnue Rouge	1.46	1.27	15%
d- Autres Grappes	1.70	1.82	-7%
e- Cerise Rouge	3.53	3.19	11%
f- Autres Cerises	4.27	4.09	4%
g- Cocktail Rouge	2.22	2.02	9%
h- Kumato	1.41	1.66	-15%
i- Allongées cœur et côtelées couleur	1.89	1.66	14%
j- Ronde couleur	0.23	0.27	-15%
k- Gariguette	6.21	7.32	-15%
l- Ciflorette	5.60	6.14	-9%
m- Charlotte / Mara	4.65	3.92	18%
n- Clery + Rondes	3.04	3.88	-22%

Les prix ont été supérieurs à la moyenne des trois dernières années (prix de référence : moyenne 2019-2021) pour la grande majorité des segments tomates.

	Prix moyens payés aux associés-coopérateurs en €/kg		
	PU Payé 2022	PU Référence	Variations en %
a- Grappe Ronde Rouge	1.25	1.02	22%
b- Ronde/Allongée Rouge	1.18	0.90	31%
c- Charnue Rouge	1.46	1.35	8%
d- Autres Grappes	1.70	1.41	20%
e- Cerise Rouge	3.53	2.99	18%
f- Autres Cerises	4.27	3.81	12%
g- Cocktail Rouge	2.22	1.83	21%
h- Kumato	1.41	1.50	-6%
i- Allongées cœur et côtelées couleur	1.89	1.52	24%
j- Ronde couleur	0.23	0.26	-13%
k- Gariguette	6.21	6.30	-2%
l- Ciflorette	5.60	5.71	-2%
m- Charlotte / Mara	4.65	4.15	12%
n- Clery + Rondes	3.04	3.50	-13%

- **Faits marquants de l'exercice**

- **Evolution des emballages :**

L'exercice 2022 a été marqué par la mise en application de l'article 77 de la Loi AGECE, interdisant l'utilisation d'emballages plastiques pour un certain nombre de segments tomates (grappe, ronde, charnue...) pour les conditionnements inférieurs à 1.5 kg. Cette mise en application a obligé à modifier un certain nombre d'emballages et de machines de conditionnement, pour remplacer les barquettes avec flowpack par des barquettes « tout cartons ». Ces évolutions ont généré des surcoûts de conditionnement du fait de prix d'emballages supérieurs (+50%) et des productivités en baisse (-15%). De plus, nos ventes sur ces conditionnements ont baissé, les clients regrettant de ne plus voir les produits qu'ils achètent à cause de barquettes totalement opaques.

Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Etat a finalement annulé le décret d'application de l'article 77 de la Loi AGECE. Un nouveau projet de décret a été notifié quelques jours plus tard, définissant la liste des fruits ou légumes exemptés parce que présentant des risques de détérioration.

- **Transition agroécologique :**

L'exercice 2022 est la dernière année de l'engagement de la coopérative et de 41 exploitations dans le projet « AMI Sortir des Pesticides » aidé par la région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur une période de 3 ans (2020-2022), afin de renforcer les moyens mis en œuvre pour l'atteinte d'objectifs ambitieux de réduction des pesticides, sur nos 2 filières majeures : les tomates et les fraises.

En septembre 2022, la coopérative Valprim a entamé une autre démarche, « Néocoop », proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour accélérer plus largement la transition agroécologique des coopératives agricoles et de ses adhérents. Un plan d'action 2023-2024 a été élaboré avec les associés-coopérateurs sur la gestion de l'eau, de l'énergie, la biodiversité, le maraichage en sol vivant, la gestion des déchets, les économies d'intrants.

## 2. Les résultats de la coopérative au cours de l'exercice

- **Les résultats financiers de l'exercice**

Les résultats financiers de l'exercice sont retracés dans les comptes annuels de fin d'exercice qui vous ont été présentés par Mme Marie BARRABE-MANCEAU

Ces comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles et méthodes d'évaluation et de présentation en vigueur. Elles sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Ces comptes font apparaître un excédent net de l'exercice de 23 162 €. Ce résultat est expliqué par un résultat d'exploitation de 60 624 €, un résultat financier de -37 685 € et par un résultat exceptionnel de 230 €. La perte sur le résultat financier correspond à des intérêts d'emprunts et charges financières pour un montant de 46 389 € et des produits d'autres intérêts pour un montant de 8 704 €.

- **Le résultat des opérations avec les tiers non associés**

Des opérations avec des tiers non associés ont été réalisées par la coopérative dans les branches d'activité ci-après et avec les objectifs ci-après précisés : Fruits et Légumes

Les opérations avec les tiers de l'exercice représentent 1.41% du chiffre d'affaires total hors taxes de la coopérative.

Le résultat des opérations avec les tiers non associés s'élève à 309.09 €, après impôt sur les sociétés. Il s'explique par les facteurs suivants : l'activité globale de la coopérative est quasi à l'équilibre (résultat légèrement bénéficiaire : 23 170 € pour un chiffre d'affaires de 46 m€). Le résultat tiers suit cette tendance.

- **Situation financière à la clôture de l'exercice**

A la clôture de l'exercice, le fonds de roulement avant affectation des résultats de la coopérative atteint le montant de 3 647 404 €, représentant 7.9% du chiffre d'affaires contre 9.0 % à la clôture de l'exercice précédent.

Le besoin en fonds de roulement atteint pour sa part le montant de 498 167 €, soit 1.1 % du chiffre d'affaires contre 2.1% à la clôture de l'exercice précédent.

Ces variations s'expliquent principalement par une baisse de 15% des dettes financières sur l'exercice 2022 par rapport à l'exercice antérieur. En effet, les remboursements d'emprunts suivent leurs cours alors qu'aucun nouvel emprunt a été contracté sur l'exercice 2022 (très peu d'investissements).

- **Proposition d'affectation de l'excédent net**

Le conseil d'administration vous propose l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice de 23 169.71 € :

- 309.09 € en réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés
- Affectation du reliquat, soit 22 859.62 € en autres réserves

- **L'évolution prévisible – Les perspectives d'avenir**

Les volumes de tomates et fraises réalisés en 2022 devraient être assurés, et même dépassés, en 2023. En effet, plusieurs nouvelles constructions de serres (ou aménagements) se sont concrétisées fin 2022, notamment 3.4 ha de serres-verre et 2.7 ha de multichapelles plastiques. Les productions de tomates devraient donc progresser d'environ 9% et celles de fraises d'environ 20%.

Les coûts de production continuent cependant d'augmenter. Un travail a été initié pour mettre à jour l'ensemble des références technico-économiques des différents créneaux de production.

- **Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

- **Evolution des emballages :**

Le nouveau projet de décret concernant l'article 77 de la loi AGECE sur les emballages a été notifié à la commission européenne pour une consultation UE se terminant initialement le 15/03/2023. Cette date a finalement été repoussée au 15/12/2023. Nous sommes donc dans l'attente d'une réglementation européenne sur le sujet des emballages. Les incertitudes sur l'évolution de ce dossier rendent difficiles les projections sur d'éventuels investissements sur des lignes de conditionnement.

- **Electricité photovoltaïque :**

Début janvier 2023, une centrale de production d'électricité photovoltaïque pour de l'autoconsommation a été mise en service à la coopérative. Elle devrait permettre d'assurer environ 20% des consommations de la station de réception, conditionnement et expédition de Valprim à Marmande.

- **Station logistique de Carbon Blanc :**

En 2022, 50% des volumes de fruits et légumes de la coopérative ont été réceptionnés et expédiés par la station logistique de Carbon Blanc, détenue par la SCI Silver MB dont Valprim est actionnaire à 17%, et dont l'exploitation est assurée par notre prestataire logistique SATAR.

Cette station logistique nécessite aujourd'hui un certain nombre d'investissements conséquents pour poursuivre l'exploitation. Sachant que la majorité des flux de fruits et légumes de cette station logistique est aujourd'hui réacheminée vers le Lot-et-Garonne, les associés de la SCI SILVER MB ont décidé de stopper l'exploitation de cette station logistique à compter de 2024 et de rapatrier les produits en Lot-et-Garonne. Les solutions sont actuellement en cours d'étude.

### **3. Les activités de recherche et développement**

La coopérative a poursuivi en 2022 ses activités de recherche et développement autour de deux thèmes majeurs :

- **La recherche de solutions alternatives aux produits phytosanitaires :**

De nombreux tests ont été réalisés et suivis chez les associés-coopérateurs, dans le cadre des travaux liés à l'AMI Sortir des Pesticides et à Dephy Fragasyst : tests de plantes de services abritant des auxiliaires, tests de capteurs d'activité de plante, enherbement des sols pour limiter les pressions de maladie, tests de nouveaux auxiliaires et biocontrôles,...

- **Les essais de nouvelles variétés de tomates et fraises :**

Des essais de nouvelles variétés ont été réalisés sur 2 sites de production en tomate et 2 sites en fraise. En parallèle, à l'échelle du groupe Rougeline, plus de 100 variétés de tomates ont testées en tomates sur deux sites d'essais dédiés depuis 2022, installés à Sainte-Livrade-sur-Lot (47) et à Saint Laurent d'Aigouze (30), qui vont permettre d'obtenir des résultats d'évaluation des variétés solides sur des cycles de 3 ans. La commission variétale tomates mise en place au sein de Valprim a participé à l'évaluation de ces variétés.

## Partie 2 : Information sur les filiales par branche d'activité

- Pour la branche Collecte-vente :

Eléments quantitatifs							
Noms	N° SIRET	Dirigeant	Capital social (€)	Capital social détenu (%)	Fonds propres (€)	Chiffre d'affaires (€)	Résultat (€)
SAS ROUGELINE	43427094800012	BRUNO VILA	1 226 585 €	18	3 051 305 €	191 204 779 €	318 873 €

## Partie 3 : Les indemnités compensatrices du temps passé par chaque administrateur à l'administration de la coopérative

L'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes de l'exercice 2021, valablement réunie le 22 juin 2022 a fixé à 18 000 € pour l'exercice 2022 le montant de l'allocation globale dans la limite de laquelle des indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la SCA VALPRIM pourront être attribuées aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a versé un montant de 12 400 € aux membres du conseil d'administration selon les modalités de répartition qui suivent.

Les missions spécifiques exercées par les administrateurs sont les suivantes :

- Définir le projet d'entreprise et fixer les orientations stratégiques à long terme de la coopérative en déléguant la gestion courante au directeur.
- Décider des investissements à court et moyen terme permettant d'atteindre les objectifs opérationnels fixés.
- Valider le budget annuel de la coopérative qui garantit la transparence des coûts de fonctionnement, sur proposition du directeur/directrice.
- Arrêter les comptes et proposer l'affectation du résultat, préparer les Assemblées Générales.
- Appliquer et faire appliquer les règles statutaires par les associés coopérateurs ; garantir le fonctionnement démocratique de la coopérative.
- Animer la vie coopérative dans un souci d'équité, soutenir et expliquer les actions entreprises auprès des associés-coopérateurs. Régler les éventuels litiges entre les adhérents et la coopérative.

Les délégations en 2022 :

Catégorie	ORGANISME	Statut de Valprim	Représentant Valprim
Groupe	SAS ROUGELINE	Membre du C.A.	JM FEDULLO
Fédérations	FELCOOP	Membre du C.A.	JM FEDULLO
	INTERFEL Nouvelle Aquitaine	Membre du C.A.	JM FEDULLO
	La Coopération Agricole N. Aquitaine	Membre du C.A.	JM FEDULLO
	Légumes de France	Membre du C.A.	Bruno TOPPAN / Thierry CARRETEY
Organisations Economiques Filières	APFeLSO	Adhérent	
	AGRI-ABRI AQUITAINE (3A)	Membre du C.A.	JM FEDULLO
	GIE Thématik'	Membre du bureau	JM FEDULLO
Organisations Economiques Produits	AOPn Fraise	Membre du C.A.	S. PESSOTTO
	AOPn Tomate	Adhérent	JM FEDULLO
	AOPn Pomme Poire	Adhérent	
	AIFLG	Membre du C.A.	S. PESSOTTO / D. MARCON / F. MARCHESIN
Centres techniques	INVENIO - CIREF C.V.	Adhérent	Evanie PALU et Stéphanie GIROU
	Comité de pilotage PAC / Salade INVENIO	Membre	-

Les administrateurs ont consacré 32.5 jours (8 conseils d'administration) à l'administration de la coopérative correspondant à des jours de réunions du conseil d'administration.

Les membres du bureau ont consacré, au titre de leur fonction spécifique, en plus du temps passé aux réunions de conseil d'administration, 10.5 jours à l'administration de la coopérative correspondant à des représentations et délégations extérieures (AOPN, AIFLG, Label rouge, IGP)

Le président a consacré au titre de sa fonction spécifique, 49 jours à l'administration de la coopérative correspondant à :

- 8 j conseils d'administration
- 41 j représentations et délégations extérieures (Rougeline, Felcoop, Interfel ; Coop de France, Agri-Abri Aquitaine, propulso, GIE Thématik,...)

Il est proposé de fixer à 18 000 € la somme globale allouée au titre des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative pour l'exercice 2023.

## Partie 4 : La révision coopérative

Notre coopérative ayant levé l'option « opérations avec des tiers non-associés » doit, conformément à l'article L.522-5 du Code rural et de la pêche maritime, se soumettre à la mission de Révision « Coopertise® » au moins une fois tous les 5 ans. Cette mission a pour objectif de contrôler la conformité de la situation et du fonctionnement de notre coopérative avec les principes et règles de la coopération.

Les exercices 2015 à 2019 sont les derniers exercices contrôlés par la Fédération agréée pour la Révision AQUIREV dans le cadre de cette mission Révision « Coopertise® ». La prochaine mission de Révision est prévue à l'issue de l'exercice clos le 31/12/2024.

## Partie 5 : Les délais de paiement

Conformément à l'article L.441-14 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons des délais de paiement mis en place dans notre coopérative auprès des fournisseurs et de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du Code de commerce. Nous vous présentons les factures reçues et émises non réglées au 31/12/2022 dont le terme est échu, dans les tableaux ci-après, qui ont été établis conformément aux modèles fixés par l'arrêté du 20 mars 2017 :

Article D. 441-1. – 1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées (préciser : TTC)	233 754.86 € TTC	19 098.14 € TTC	64 251.10 € TTC	328.20 € TTC	-413.79 € TTC	83 263.65 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC)	4.59%	0.37%	1.26%	0.01%	-0.01%	1.83%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : (TTC)	0.51%	0.04%	0.14%	0.00%	0.00%	0.18%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT OU TTC)	0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 00j					
	Délais légaux : 60j					

Article D. 441-2. : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées (préciser : TTC)	248 447,35 € TTC	12 586,18 € TTC	87 712,20 € TTC	1 917,21 € TTC	330,70 € TTC	82 526,29 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC)	4,84%	0,25%	1,41%	0,04%	0,01%	1,62%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : (TTC)	0,53%	0,03%	0,15%	0,00%	0,00%	0,18%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT OU TTC)	0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-8 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60j					
	Délais légaux : 60j					

## Partie 6 : Gouvernement d'entreprise

### • Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la coopérative est composé de 12 membres.

La liste des administrateurs est la suivante :

### LISTE DES ADMINISTRATEURS

#### **ADMINISTRATEURS ELUS jusqu'à l'AGO d'arrêté des comptes au 31/12/2022**

- \* L'EARL PESSOTTO représentée par Monsieur PESSOTTO Sébastien
- \* La SCEA de COURTEBOTTE représentée par Monsieur CARRETEY Thierry
  - \* La SCEA SERCLA représentée par Monsieur CESCATTI Eric
- \* L'EARL VAL DE SAYE représentée par Monsieur MENEGALDO Christian

#### **ADMINISTRATEURS ELUS jusqu'à l'AGO d'arrêté des comptes au 31/12/2023**

- \* L'EARL DES JARDINS DE CASSENEUIL représentée par Monsieur FEDULLO Jean-Marc
  - \* L'EARL la COURREGES représentée par Mme GIROU Stéphanie
  - \* Mme COZZA Aline

#### **ADMINISTRATEURS ELUS jusqu'à l'AGO d'arrêté des comptes au 31/12/2024**

- \* L'EARL des MAGNOLIAS représentée par Monsieur MIZZI Jean-Marie
- \* L'EARL des GRANGES BRULEES représentée par Madame MARCON Danièle

- \* l'EARL LACAVE représentée par Monsieur MARCHESIN Frédéric
- \* EARL de VALONIE représentée par Madame PALU Evanie
- \* EARL FAUR'MATE représentée par Monsieur FAUREL Jacques

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont fixées par le règlement intérieur de la coopérative.

• **Renouvellement partiel du conseil d'administration**

Les administrateurs sortants sont :

- \* L'EARL PESSOTTO représentée par Monsieur PESSOTTO Sébastien
- \* La SCEA de COURTEBOTTE représentée par Monsieur CARRETEY Thierry
- \* La SCEA SERCLA représentée par Monsieur CESCATTI Eric
- \* L'EARL VAL DE SAYE représentée par Monsieur MENEGALDO Christian

Le conseil d'administration propose le renouvellement du mandat pour 3 exercices de :

- \* L'EARL PESSOTTO représentée par Monsieur PESSOTTO Sébastien
- \* La SCEA de COURTEBOTTE représentée par Monsieur CARRETEY Thierry
- \* La SCEA SERCLA représentée par Monsieur CESCATTI Eric
- \* L'EARL VAL DE SAYE représentée par Monsieur MENEGALDO Christian

Conformément à vos statuts, le conseil d'administration doit porter à la connaissance de l'assemblée générale, les candidatures au mandat d'administrateur qui lui ont été notifiées par des associés 10 jours au moins avant l'assemblée générale, par lettre remise en main propre. Aucune candidature n'est à déclarer cette année.

• **Fonctionnement du conseil d'administration**

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois. L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

Date de la réunion du conseil d'administration	Mode de convocation	Lieu de la réunion
08 février 2022	Mail	Siège social & visioconférence
29 mars 2022	Mail	Siège social & visioconférence
20 avril 2022	Mail	Siège social & visioconférence
09 mai 2022	Mail	Siège social & visioconférence
20 juillet 2022	Mail	Siège social & visioconférence
13 septembre 2022	Mail	Siège social & visioconférence

09 novembre 2022	Mail	Siège social & visioconférence
17 décembre 2022	Mail	Siège social & visioconférence

Le(s) commissaire(s) aux comptes a (ont) été régulièrement convoqué(s) à la réunion du conseil d'administration du 11 mai 2023 ayant pour objet l'examen et l'arrêté des comptes annuels.

- **Budget formation aux administrateurs**

Le budget destiné à la formation des administrateurs s'est élevé à 6 299 € sur l'exercice 2022, et a concerné 5 administrateurs.

Il est proposé de fixer à 11 000 € le budget destiné à la formation des administrateurs de la coopérative pour l'exercice 2023.

- **Conventions réglementées**

Les conventions réglementées prévues à l'article 25 des statuts sont les suivantes :

### **I - Conventions COURANTES conclues au cours de l'exercice clos :**

#### **AVEC LA SAS ROUGELINE**

Un Contrat d'approvisionnement a été conclu fin 2021 pour l'exercice 2022 entre la SCA VALPRIM et la SAS ROUGELINE stipulant notamment en son article 4.1 que les produits seront vendus par la SCA VALPRIM à la SAS ROUGELINE au prix fixé conjointement par référence aux cours de revente en vigueur ; les prix étant fermes et définitifs

### **II - Conventions portant sur des opérations COURANTES conclues préalablement et s'étant prolongées dans l'exercice clos :**

#### **AVEC LA SAS ROUGELINE :**

- **1<sup>ère</sup> convention : convention de commercialisation**

La SAS ROUGELINE assure la commercialisation totale des fruits et légumes apportés par la SCA Valprim moyennant une marge commerciale de 1.90 %. Pour l'exercice 2022, ces ventes sont de  
42 877 800.66 € HT.

- **2<sup>ème</sup> convention : convention de prestations de services**

La SAS ROUGELINE assure des prestations de service pour la SCA Valprim (Actions commerciales et marketing, qualité, technique) moyennant des cotisations qui se sont élevées en 2022 à 293 086.56 € H.T.

### III - Conventions portant sur des opérations REGLEMENTEES conclues préalablement et s'étant prolongées dans l'exercice clos :

#### AVEC LA SAS ROUGELINE :

- 1ère convention : convention de refacturation par la SCA VALPRIM à ROUGELINE de frais généraux et de salaires sur la base du prix de revient :
  - Frais généraux & salaires.....48 795.48 € H.T.
  
- 2ème convention : convention de refacturation par ROUGELINE à la SCA VALPRIM de frais généraux :
  - Frais généraux et téléphone 18 551.71 € H.T.

Elles ont été approuvées par le conseil d'administration et avis a été donné au commissaire aux comptes.

Les conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice clos ont été confirmées et communiquées au commissaire aux comptes.

#### • Informations des administrateurs

Conformément à l'article 27 des statuts, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués concomitamment à la convocation. Certaines informations, notamment, confidentielles ont été communiquées uniquement le jour de la réunion.

#### • Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

#### • Pouvoirs du président et du directeur

Les pouvoirs du président sont prévus à l'article 26 des statuts.

Les pouvoirs du président sont prévus à l'article 26 des statuts.

- **Liste des mandats des administrateurs dans les sociétés du groupe**

La liste des administrateurs de la coopérative ayant des mandats dans les sociétés du groupe, ainsi que leur fonction est la suivante :

Administrateur	Représentant pour les personnes morales	Fonction	Société du groupe
Jean-Marc FEDULLO		Administrateur	SAS ROUGELINE

- **Participation des associés-coopérateurs aux assemblées générales**

Les modalités de participation des associés coopérateurs aux assemblées générales sont prévues aux articles 34 et suivants des statuts de la coopérative et précisées dans le règlement intérieur de la coopérative.

- **Procédure de gestion des risques et de contrôle interne**

Une fois par an, le conseil d'administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement.

Cette évaluation permet de faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil d'administration, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de vérifier la qualité de l'information mise à la disposition des administrateurs.

Le conseil d'administration

**SCA VALPRIM**  
Chemin de Cazeaux  
47213 MARMANDE CEDEX  
Tél. 05 53 20 51 60 - Fax 05 53 20 99  
PCS Marmande 0100 200 145

